

# NOTE DE SERVICE

**À :** Tous les membres de l'ICA  
**De :** Liam McFarlane, président  
 Commission sur le professionnalisme  
**Date :** Le 3 mai 2018  
**Objet :** **Rapport relatif aux divulgations de condamnation au criminel – 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 28 février 2018**

*Document 218048*

## Contexte

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, en vertu de l'article 3.1.12 des statuts administratifs, tous les Fellows, associés et affiliés qui ne réclament pas d'exonération de leurs cotisations en raison de leur statut de membre entièrement retraité sont tenus de divulguer au directeur général de l'Institut toute condamnation au criminel dont ils ont fait l'objet, et ce, dans les 30 jours suivant ladite condamnation.

Conformément à la partie 8 de la [Politique relative à la divulgation des condamnations au criminel](#), les membres doivent être avisés régulièrement des résultats des évaluations menées par la Commission sur le professionnalisme en ce qui concerne les divulgations de condamnation au criminel.

## Rapport

Les condamnations suivantes ont été divulguées au directeur général et évaluées par la Commission sur le professionnalisme pendant la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 28 février 2018 :

Type de conviction au criminel divulguée	Renseignements supplémentaires	Résultat de l'évaluation*
Capacité de conduite affaiblie (divulgation par trois personnes).	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chacune a fait l'objet d'une seule conviction;</li> <li>L'une des divulgations provenait d'un candidat présentant une demande d'adhésion à l'Institut.</li> </ul>	L'Institut ne prendra aucune autre mesure à cet égard.

*\*N.B. : Chaque condamnation au criminel fait l'objet d'un examen et d'une évaluation en fonction des circonstances particulières associées à l'affaire. Une condamnation analogue dans des circonstances différentes (p. ex. dans le cas d'un récidiviste) pourrait donner lieu à une autre conclusion.*

Toute question concernant la divulgation des condamnations au criminel doit être adressée à Michel Simard, directeur général, à [directeur.general@cia-ica.ca](mailto:directeur.general@cia-ica.ca).

LM